

nais que j'ai toujours été et que je suis encore fort embrouillé par tout ce qui concerne les concours, les bureaux de classement, les bureaux de promotion, les concours fermés, les concours ouverts et le reste. Si nous obtenons de M. Bland une brève explication de la façon dont se fait l'avancement dans les postes administratifs, nous aurons une meilleure vue d'ensemble pour nous renseigner. Après avoir entendu M. Bland, nous pourrions lui demander de demeurer ici afin de pouvoir l'interroger de nouveau sur tel ou tel point que nous voudrions éclaircir.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous, messieurs, que nous nous occupions de cette affaire non seulement ce matin mais cet après-midi et d'autres jours, ou bien désirez-vous que nous en finissions aujourd'hui? Si vous désirez en finir aujourd'hui, il nous faudra rationner notre temps.

M. REID: Il est difficile de dire en ce moment si nous pourrions terminer cette affaire aujourd'hui. Il est impossible de le dire. Je ne suis pas de l'avis de M. Harkness quant à la façon de procéder. Je préfère que nous entendions d'abord le sous-ministre. Je lui demanderais de nous faire, à titre de chef du ministère, un exposé de cette affaire, étant donné ce qui s'est dit à la Chambre des communes.

M. HARKNESS: Ce serait fort bien, mais je pense qu'il existe beaucoup de confusion dans l'esprit du public sur la façon dont on procède pour faire les nominations aux postes administratifs. Si nous obtenions d'abord un bref exposé de M. Bland nous serions ensuite plus à l'aise pour poser des questions à M. Keenleyside et aux autres.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si nous nous mettons à poser des questions générales, nous serons ici non seulement cet après-midi et ce soir mais jusqu'au jour du jugement dernier.

M. REID: Si M. Bland fait un exposé bref, ce sera parfait.

M. HARKNESS: Je pense que M. Bland prendra au plus cinq minutes de notre temps.

Le PRÉSIDENT: Nous ferions peut-être bien d'avertir tous les témoins d'avoir à être brefs. Si vous le voulez, nous leur imposerons une limite de temps.

M. CASE: Je ne vois guère comment vous pourriez leur imposer une limite de temps, mais je pense que nous pourrions exercer notre jugement. Ainsi que l'a dit M. Harkness, M. Bland peut exposer cette chose en cinq ou dix minutes, et il ne sera pas nécessaire de discuter davantage.

Le PRÉSIDENT: Nous avons aussi avec nous M. Keenleyside, qui pourra, je l'espère, nous fournir tous les renseignements nécessaires sur la réalisation des recommandations du Comité. Vous désirez peut-être l'entendre durant quelques instants. Que désirez-vous?

M. BLACKMORE: Pourquoi ne pas laisser M. Bland rendre son témoignage en premier lieu?

Le PRÉSIDENT: Quel est votre désir? Allons-nous entendre M. Bland ou M. Keenleyside?

M. REID: Entendons au moins un témoin. Que l'un des témoins se lève et nous allons l'entendre tout de suite.

Le PRÉSIDENT: Qui désire témoigner en premier lieu?

M. CASE: Entendons M. Bland.